



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Remise des clés de la nouvelle cité judiciaire de Mont de Marsan le jeudi 6 mai 2021

La cérémonie de prise de possession de la cité judiciaire s'est effectuée le jeudi 6 mai 2021. - 10/05/2021 - mise à jour : 18/05/2021



Symbole d'une justice moderne du XXIème siècle, la nouvelle cité judiciaire de Mont-de-Marsan, qui accueillera l'ensemble des juridictions du ressort, est l'aboutissement d'un projet porté sur plusieurs décennies. L'opération immobilière remarquablement pilotée par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a pu être achevée dans les délais prévus, en dépit des vicissitudes de la crise sanitaire.



En présence des chefs de cour, des chefs de juridiction, des secrétaires généraux, de la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, du technicien immobilier, de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, la cérémonie de prise de possession de la nouvelle cité judiciaire de Mont-de-Marsan a débuté par une présentation de la genèse de l'opération immobilière autour de la maquette du concours remporté par l'agence d'architecture BLP et associés de Bordeaux.



Les architectes Messieurs Brochet et Aygaleng ont ensuite proposé une visite commentée du site. La prise de possession des lieux s'est matérialisée par la signature des procès-verbaux de prise de possession par notamment le directeur opérationnel de l'APIJ, le premier président par intérim, le procureur général et le président du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan.



Monsieur le procureur général a remercié tous les acteurs de cette remarquable réalisation d'une beauté épurée tout en étant très fonctionnelle et sécuritaire.



Monsieur le président du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a symboliquement initié son discours par la référence à un proverbe persan : « la patience est un arbre dont la racine est amère et les fruits sont doux » car « la prise de possession est intervenue après plusieurs décennies d'attente et de doutes ».



Le projet a été évoqué pour la première fois en 1983 par le garde des Sceaux de l'époque, Robert Badinter qui avait lancé une étude de faisabilité. En 2012, le projet devient concret avec la validation du le financement par la garde des Sceaux, Christiane Taubira. La présentation de l'opération immobilière à l'ensemble des acteurs de la justice Montoise a également donné lieu à un déplacement le 10 novembre 2016 du Garde des sceaux, Jean-Jacques Urvoas.

Aujourd'hui, le personnel judiciaire montois peut se projeter sur le déménagement des services et pourra dès cet été s'approprier ce nouvel espace de travail moderne et fonctionnel d'une surface utile de 3500 m2 qui viendra en substitution des 4 sites actuels.

La nouvelle cité judiciaire offre des lignes épurées et chaleureuses mises en valeur par une luminosité subtilement dessinée par l'architecture. La symbolique judiciaire y est naturellement intégrée : avec la présence des colonnes, des arbres, d'une végétation - à l'intérieur même du bâtiment -, on y décèle une volonté de rendre une justice humaine et éclairée dans un cadre transparent et solennel.

Les chefs de juridiction et les chefs de cour ont salué la qualité architecturale, la modernité, la luminosité et la fonctionnalité du site. Le projet est une réussite : l'architecture a été conçue pour une pleine adaptation aux attentes du justiciable et de la communauté judiciaire. Le bâtiment a été construit pour rendre une justice disponible et accueillante. La cité judiciaire offre des garanties de sécurité avec en outre des circulations distinctes entre le public et les utilisateurs, des accès contrôlés vers les zones dévolues au personnel judiciaire et un circuit sécurisé pour les personnes détenues. Les espaces de travail ont été pensés pour le service public avec des salles d'audience performantes (acoustique spécifique, sonorisation et visioconférence), des bureaux lumineux et modulables pour répondre aux évolutions possibles et des outils participant à la dématérialisation. La cité judiciaire sera accessible au justiciable en septembre 2021.



Le mot de l'architecte

« Le bâtiment s'inscrit sur son terrain en une forme simple, un abri vaste, pour créer un parvis extérieur couvert, lieu d'accueil et repère dans la ville. La colonnade crée l'ouverture et l'accueil vers la route tandis qu'elle se resserre formant protection devant les façades des bureaux et les fonctions fermées au public : unité de matière, variation des rythmes. La figure classique de façade est couronnée par une toiture découpée qui forme un impluvium vers le parvis central. Cet abri blanc, aux pentes douces offre aux utilisateurs un univers intérieur accueillant et clair. De ce balancement résulte une partition des échelles et des mesures par lesquelles l'architecture accompagne la fonctionnalité de l'édifice. »

Olivier Brochet, architecte, Agence Brochet Lajus Pueyo